



COMMUNE DE BRENNILIS
Conseil municipal du 2 février 2013
PRINCIPALES DÉCISIONS

1. Constatation du quorum

[Étaient présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec. Absents excusés: Jérôme Cochenec, procuration à Sylvie Birhart; Carole Le Boulanger, procuration à Berc'hed Troadec; Jean Faillard.]

2. Approbation de l'ordre du jour et désignation du secrétaire de séance

[L'ordre du jour a été approuvé sans modification. Une conseillère constatant que l'ordre du jour semble assez chargé demande d'envisager des réunions plus rapprochées du Conseil municipal – le maire précise que dans ce cas précis, la réunion précédente ayant eu lieu de 10 novembre 2012, il était difficile d'anticiper sur la convocation du Conseil de manière à diminuer le nombre de points à l'ordre du jour – la convocation datant du 16 janvier 2013. Sylvie Birhart a été désignée comme secrétaire de séance.]

3. Compte rendu du conseil du 10 novembre 2012

[Les Conseillers présents ont signé le registre des délibérations.]

4. Exécution du Budget 2012 et préparation budget 2013

[Le Conseil a pris note des données provisoires concernant l'exécution budgétaire 2012 pour la Commune de Brennilis. Un tableau présentant les différents projets d'investissement susceptibles d'être inscrits au budget 2013 a été présenté et discuté, comportant aussi bien les dépenses que les subventions et autres recettes attendues. Un conseiller a relevé qu'il convenait d'être vigilant en matière d'endettement même si la situation de la charge de l'emprunt semblait demeurer supportable pour la commune. La commission des Finances, élargie aux membres intéressés du Conseil, se réunira en mairie le 18 février à 14 heures avec M. Eparvier, nouveau représentant du Trésor public, pour commencer d'établir les budgets provisoires 2013. Une version préliminaire sera transmise aux membres du Conseil avant la date prévue pour la réunion avec M. Eparvier.]

5. Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor

[Par lettre du 8 novembre 2012, le nouveau Comptable du Trésor rappelait la nécessité de délibérer pour fixer le montant de son indemnité de conseil. Dans un courrier du 7 décembre 2012, M. Eparvier transmettait un décompte pour un montant de 160 € 83 au titre de 2012 (gestion de 128 jours). Ce décompte est établi sur la base des dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 « relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. » S'exprimant à l'unanimité, le Conseil décide de reprendre les termes de sa délibération du 28 mai 2008 concernant M. Paul Lannuzel, pour en faire application à M. Guy Eparvier et prend note de ce que le montant de l'indemnité de conseil due pour l'année 2012 s'établit à 160 € 83.]

6. Dissolution du Syndicat d'électrification Huelgoat-Carhaix et projet de périmètre du Syndicat départemental d'électrification

[Par lettre du 18 décembre 2012, Monsieur le Préfet du Finistère signifiait au Président du Syndicat intercommunal d'électrification – SIE - de Huelgoat Carhaix et aux maires des communes concernées de son intention de dissoudre ledit Syndicat et de modifier en conséquence le périmètre du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère – SDEF. Le préfet signifiait dans son courrier que les communes disposaient d'un délai de 3 mois pour délibérer sur ces propositions. Le 21 décembre, le SIE de Huelgoat-Carhaix, réuni en Assemblée plénière, se prononçait à l'unanimité contre la dissolution et contre la modification résultante du périmètre du Syndicat départemental. Les membres du Conseil municipal après avoir entendu un bref résumé par le Maire de la genèse des événements ayant amené à la situation actuelle ont souligné leur attachement au SIE dont les services sont particulièrement utiles et appréciés par la commune. S'exprimant lui aussi à l'unanimité, le Conseil municipal de Brennilis après en avoir délibéré fait donc siennes les observations de l'Assemblée plénière annexées et

- refuse la dissolution du SIE de Huelgoat-Carhaix;
- se prononce contre la modification du périmètre du SDEF présentée par la Préfet.]

7. *Renouvellement de convention: Dératisation*

[Le contrat de dératisation entre la municipalité et la société Souris7 étant échu, le Conseil décide à l'unanimité de procéder à son renouvellement pour une période de 12 mois au montant TTC de 880 € 25 pour des prestations identiques à celles incluses dans le contrat en cours et autorise le maire à signer le document correspondant.]

8. *Réforme des rythmes scolaires: état des lieux*

[Le Conseil est informé du contenu connu de la réforme des rythmes scolaires dans le primaire tel qu'exposé dans le décret du 26 janvier 2013 et des informations transmises lors de la réunion des élus du secteur organisée à Pleyben le 25 janvier par Mme l'Inspectrice d'Académie. Le Conseil constate que le contenu du décret se limite à encadrer l'activité scolaire, qui devra désormais être répartie sur 9 demi-journées, l'aménagement du reste du temps relevant des activités périscolaires non traitées dans le décret. En particulier, il semble n'y avoir aucune obligation pour les enfants à fréquenter les activités périscolaires, non plus que pour les municipalités à en offrir, à titre gracieux ou moyennant paiement par les familles. La subvention envisagée par le Ministère pour les communes décidant de mettre en œuvre la réforme dès la rentrée 2013 (50 € par élève) semble très inférieure aux dépenses éventuelles et n'est pas renouvelable. Quant à la subvention pérenne de 40 € par enfant elle est réservée aux communes en difficultés financières dont Brennilis ne fait pas partie. Les normes d'encadrement en matière de périscolaire nécessiteront la présence pour la seule école de Brennilis de 3 encadrants adultes avec le niveau requis de qualification. Le Conseil constate que la situation est complexe en raison de l'appartenance de Brennilis à un RPI, de la compétence communautaire en termes d'activités périscolaires, des incertitudes sur l'offre de services pouvant être reçues d'institutions extérieures pour l'heure supplémentaire de temps libre dégagée chaque jour, des possibilités de travailler avec le personnel du CLSH, de la nécessité des concerter avec toutes les parties prenantes, notamment le corps enseignants, les personnels auxiliaires et les parents d'élèves, etc. Le Conseil prend note de ce que l'inspection d'académie a souhaité que soit communiqué au Conseil général en février les situations de possible demande de report d'application de la réforme à la rentrée 2014, les délibérations dans ce sens devant être prises avant la fin mars 2013. Le Conseil demande donc au maire:

- de continuer et d'amplifier ses contacts avec l'ensemble des parties prenantes (autres municipalités du RPI, communauté de communes, CLSH, corps enseignant, parents d'élèves, académie, etc.)
- de signifier au Président du Conseil général la possibilité que dans le cadre du RPI la Commune de Brennilis décide pour ce qui la concerne du report à la rentrée 2014 de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires;
- d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil, pour décision, la question des rythmes scolaires (date d'application de la réforme).]

9. *Possible implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune*

[Lors de sa séance du 10 novembre 2012, le Conseil était informé de contacts avec la société Eole Génération concernant la possibilité d'implantation d'un parc éolien à Brennilis. Une nouvelle rencontre sous forme de visite de site avec la DREAL, le SDAP, la DDTM, la Préfecture était prévue pour le 23 janvier, elle a été annulée au dernier moment *sine die*. Ce même jour, la société EDF-Energie Nouvelles organisait une rencontre au bénéfice du Président de la Communauté de communes et des maires des communes concernées pour présenter son propre projet d'implantation possible d'éoliennes sur le site de Brennilis-La Feuillée. Par lettre du 25 janvier, la responsable du projet confirmait l'intérêt d'EDF pour le projet, et sollicitait le Conseil municipal pour savoir si il serait "favorable sur le principe à la poursuite des études sachant que les prochaines étapes concerneraient à (i) rencontrer les propriétaires exploitants pour recueillir leur accord, (ii) présenter le projet au PNRA et recueillir l'avis de la DREAL." Le Conseil, après en avoir délibéré, décidé à l'unanimité de répondre positivement à cette demande et prend note du site envisagé pour la ou les implantations. Il est précisé cependant que cette délibération n'empêche pas a priori d'autres candidats de soumettre des projets, la Société Eole Génération (désormais Futures Energies) pouvant reprendre contact, et la société Syscom.fr ayant tout récemment (31 janvier) exprimé un intérêt non encore matérialisé.]

10. *Proposition de partenariat: SARL A un fil*

[Le 28 décembre 2012, les membres du Conseil étaient informés d'une rencontre avec les représentants de la société A un fil, portant sur l'implantation au camping de structures suspendues sur le modèle de réalisations déjà opérationnelles sur la base de loisirs de Trémargat. Le Conseil saisi d'une proposition de convention de partenariat avec la Société A un fil autorise à l'unanimité le

mairie à signer ce document qui formalise le contenu de ce projet.

A l'occasion de la discussion de ce projet, les membres du Conseil échangent sur la situation des sanitaires au camping qui vaudraient sans doute d'être améliorés – douches et toilettes. Cela pourrait peut-être s'envisager dans le cadre d'une collaboration avec la Communauté de communes pour qui l'initiative devrait venir de la commission Tourisme.]

11. Eau & Assainissement: Travaux et propositions de raccordement

[Le Conseil est informé que les travaux de rénovation du réseau d'eau confiés à l'entreprise EIFFAGE Energie débuteront fin mars 2013.

Concernant la possibilité d'étendre le raccordement au réseau d'assainissement collectif pour les riverains de la vieille route (Hent Coz) le Conseil était saisi du rapport de la Commission Eau-Assainissement réunie le 24 janvier 2013 en mairie, et des propositions estimatives révisées de la société AEH pour un raccordement de 33 branchements s'élevant à 144.245 € HT dont 5.200 € HT d'assistance à maîtrise d'œuvre. Une aide pouvant atteindre 80% du coût pourrait être sollicitée de l'Agence de Bassin. L'extension envisagée était prévue dans le cadre de l'étude de zonage menée pour l'élaboration du PLU. S'exprimant à l'unanimité, le Conseil décide, conformément à la demande de sa Commission Eau-Assainissement:

- d'autoriser la poursuite des études;
- de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage la société AEH selon proposition reçue.

Le Conseil a pris note avec intérêt de ce que la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage soumise par la société AEH incluait l'assistance à la recherche de subventions pour le projet.]

12. Projet Bibliothèque – Maison pour Tous: Derniers développements

[Conformément à ce qui avait été communiqué au Conseil lors de sa séance du 10 novembre 2012 contact a été pris avec le PNRA – intermédiaire pour les programmes ECOFAUR auprès des communes adhérentes – et un pré-dossier a été examiné avec suffisamment de détails pour obtenir de bonnes garanties que le projet de Bibliothèque-Maison pour Tous avait de bonnes chances d'être examiné favorablement au titre de l'appel ECOFAUR du 1^{er} semestre 2013. Le montant attendu de cette subvention est de 100.000 € au maximum, sous réserve d'un autofinancement au moins égal à 20%. Par ailleurs des précisions sont parvenues à la municipalité sur les concours financiers que l'on pouvait attendre d'une part du Conseil général, d'autre part du Groupe la Poste, pour ce qui concerne le projet de bibliothèque MPT. L'apport du Groupe La Poste étant moins élevé que prévu et celui du Conseil général plus élevé, il en résulte une modification du plan de financement (part de l'autofinancement diminuant de 40.6 à 21.1 %). Il est confirmé que les financements du Conseil général et du groupe la Poste sont attribués, que celui de la DRAC est acquis – dossier à présenter avant le 30 avril 2013 – et que le financement ECOFAUR fait l'objet de la constitution d'un dossier pour lequel une réunion de la Commission du Patrimoine, élargie aux membres intéressés du Conseil, est prévue le vendredi 8 février à 10 heures avec M. Tommy-Martin. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte par six voix pour et trois voix contre le plan de financement révisé reproduit dans le tableau ci-dessous.

PROJET BIBLIOTHÈQUE MAISON POUR TOUS - PLAN DE FINANCEMENT REVISE

DÉPENSES € HT		RECETTES € HT	
Démolition	20 000	DRAC, 30% travaux	82 000
Construction	240 000	CG29, équipement de proximité, 10%	28 500
Lots techniques	45 000	CG29, Programme bibliothèques 30%	90 000
Mobilier & Équipements	35 000	CG29, Informatisation 75% (plafond)	3 500
Études & Honoraires	52 000	CG29 Fonds documentaire 50%	18 000
		Groupe La Poste (forfait)	2 400
		ECOFAUR	100 000
Provisions pour imprévus (5%)	19 000	Autofinancement (21%)	86 600
<i>TOTAL HT</i>	<i>411 000</i>	<i>TOTAL HT</i>	<i>411.000</i>

13. Cabinet médical: Dépôt du permis de construire

[Le Conseil prend note de l'information sur les progrès effectués dans l'aménagement de l'extension du cabinet médical selon ce qu'il avait décidé lors de sa séance du 10 novembre 2012, y compris le dépôt en cours d'une demande de permis de construire.]

14. Église: Suite des travaux

[Le Conseil prend note de ce que à l'occasion d'une réunion finale de chantier, une discussion a pu avoir lieu entre les représentants de la municipalité et ceux de la DRAC concernant une poursuite éventuelle des travaux. Une demande d'appui a été envoyée à la DRAC le 7 janvier, dont la réponse conditionnera le programme ultérieur d'aménagement.]

15. Terrain de sport (salle polyvalente): Projet révisé

[Conformément à sa décision prise lors de la séance du 10 novembre 2012, le Conseil se saisit de la proposition finalisée retenue avec la société Sport Nature et approuve à l'unanimité le devis présenté pour un montant de 24826€45 HT.

Le Conseil demande par ailleurs au maire de solliciter les entreprises présentes sur la commune pour contribuer à la hauteur de leurs moyens au financement du projet, leur contribution étant par ailleurs notifiée aux utilisateurs du site par voie de panneau. Le Conseil demande également au maire d'envisager la possibilité de soumettre le projet au Conseil général dans le cadre des « politiques ordinaires » de soutien aux équipements sportifs, culturels et socioculturels.]

16. Circuit VTT: Demande de la Fédération de cyclotourisme du Finistère

[Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par l'Association Ouest Cornouaille Développement pour la création d'une boucle de randonnée VTT dénommée « Boucle de Brennilis » qui s'étend sur le territoire de Brennilis et la Feuillée selon tracé ci-joint.

Le Conseil constate que l'itinéraire proposé emprunte la voirie communale et se compose de chemins et voies ouverts au public, et que l'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés.

Le Conseil décide donc à l'unanimité après en avoir délibéré :

- de donner son accord pour le passage de l'itinéraire sur les chemins proposés (randonnées pédestres, équestres et VTT);
- de solliciter l'inscription de cet itinéraire en tant que tel au PDIPR du Finistère;
- de s'engager à ce titre à informer préalablement le Conseil général en cas d'aliénation ou de suppression des chemins ruraux concernés en lui proposant un itinéraire de substitution;
- valide l'intégration de ce tracé dans la base VTT Monts d'Arrée – Montagnes Noires, label FFCT et demande au maire d'autoriser le balisage dans le cadre de ladite base;
- autorise de surcroît le maire à prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Lors de la discussion de ce point, un membre soulève la question de deux tronçons du chemin communautaire situés sur la commune de Brennilis ayant été signalés par un membre d'une délégation comme posant problème lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2012 à Plouyé¹. Le maire, qui était absent lors de la réunion de Plouyé ainsi que le troisième adjoint en charge du développement durable (y compris les chemins), précise qu'il s'est étonné de ces préoccupations à son avis infondées par communication du 13 janvier au Président de la Communauté de communes, communication à ce jour sans réponse. Les membres du Conseil conviennent, quelle que soit leur appréciation de la situation pour les deux tronçons concernés (praticabilité pour la barrière au dessus de Kermorvan, caractère privé ou pas du tronçon ver Kerhornou) qu'il serait nécessaire de sécuriser par le biais d'une convention les arrangements pris notamment concernant la traversée d'un champ au-dessus du hameau de Kermorvan.]

17. Transport scolaire (collège): Coût pour les familles

[A la demande d'une Conseillère, le Conseil avait décidé lors de sa séance du 10 novembre 2012 de se pencher sur la question du coût pour les parents de collégiens du transport scolaire vers notamment Huelgoat, dont la charge pour les familles a fortement augmenté sur la période récente. Le Conseil municipal, constatant qu'il y a actuellement 12 élèves prenant le car pour le collège de Huelgoat, qu'au plus, compte tenu des naissances enregistrées, cet effectif pourrait s'élever à 20 élèves, et rappelant qu'il consacre chaque année un budget de 1.500 € pour indemniser les familles d'enfants scolarisés dans le cadre du RPI pour compenser le surcoût résultant du tarif des cantines pratiqués dans les deux autres communes,

– Ayant constaté que le prix facturé aux familles pour assurer le transport des élèves de la commune au collège du Huelgoat atteignait des niveaux tels (en 2012, pour le premier enfant 200 €, pour le second 130 €, pour le troisième 65 €) que les familles avaient de plus en plus de mal à l'assumer;

¹ <http://www.brennilis.com/CCYE/reunions/cr121218.pdf>

- Ayant également constaté que, par cette pratique de tarification, les familles rurales, dont les revenus moyens sont cependant souvent plus faibles que ceux de leurs homologues urbaines, sont de fait pénalisées,
- En appelle au Conseil général pour qu'il revoit sa pratique de tarification en matière de transports scolaires de manière à alléger la charge pesant sur les familles modestes habitant en zone rurale;

Décide entre-temps, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de contribuer, pour les familles en faisant la demande, à la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves résidant à Brennilis vers un collège public du ressort à hauteur de 100 € par an pour chacun des deux premiers enfants, et de 50 € pour le troisième;

Décide que cette disposition prendra effet rétroactivement pour l'année scolaire 2012-2013, les familles devant présenter à l'appui de leur demande un justificatif nominatif de facture acquittée;

Décide en outre que les dépenses seront imputées au chapitre D 67 – rubrique 6748, « Autres subventions exceptionnelles » du budget de fonctionnement de la commune.]

18. *Projet de Schéma régional Climat-Air-Énergie: Avis du Conseil municipal*

[Les membres du Conseil ont été informés le 16 janvier que, par lettre cosignée du 21 décembre 2012, M. le Préfet de Région et M. le Président du Conseil régional sollicitaient leur avis à soumettre dans un délai de deux mois sur le projet de Schéma régional Climat-Air-Energie. Le texte du projet en version papier n'ayant pas été joint au courrier, il a été demandé au service instructeur, la DREAL, d'en faire parvenir un nombre suffisant pour permettre un examen approfondi par les membres du Conseil. La DREAL a transmis un exemplaire papier du projet à la municipalité, consultable en mairie, mais a fait savoir qu'il ne lui était pas possible de procurer davantage de documents physiques. Le projet, qui comporte 227 pages, avait été mis en ligne à l'adresse <http://www.brennilis.com/agenda21/projetSRCAE.pdf>. Lors de la discussion concernant sa position sur le projet, le Conseil a estimé à l'unanimité qu'il ne lui était pas possible de traiter de manière approfondie d'un sujet d'une telle importance sans avoir eu un accès individuel au texte papier et qu'il convenait donc d'émettre un avis défavorable sur le Projet de Schéma Régional Climat-Air-Energie soumis sans lui avoir été transmis.]

19. *Questions diverses*

[Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la visite à Brennilis en mairie le 22 février 2013 de 9 heures à 10 heures de M. Richard Ferrand, député de la 6ème circonscription du Finistère. Le maire précise qu'il a fait le choix d'ouvrir cette rencontre à tous les membres du Conseil, la communication préalable sur ce sujet valant invitation. Il remet à chacun des membres du Conseil une note de synthèse qui présente les vues personnelles qu'il entend exprimer au député concernant la situation de la commune et ses attentes concernant le rôle du député du ressort à l'Assemblée nationale.]

2 février 2013, Jean-Victor Gruat.

COMMUNE DE BRENNILIS – CCAS – Budget 2011										
Dépenses ou Recettes	Classe	Intitulé	Situation au 31 déc.08 €	Situation au 31 déc.09 €	Situation au 31 décembre 2010	Situation au 31 décembre 2011	BP 2012	Situation au 31 déc. 2012 (prev.)	% d'exécution	Observations
D	6232	Fêtes et Cérémonies	3 662	1923	2979	2684	3000	2930	98	
D	6561	Secours d'urgence		3083	41	0	3000	1383	46	
D	6568	Autres secours			5548	1962	10000	8522	85	Subvention ADMR – logement Muniz
		Sous-total	3 662	5006	8567	4646	16000	12835	80	
R	7474	Commune	1 783	10000	4668	2358	8647	8647	100	
R	2	Résultat fonctionnement reporté		2338	7332	0	2853		0	
R	746	Dons et legs			303					
R	752	Revenus des immeubles			100	300	300	300	100	
R	7788	Produits exceptionnels			1000	4200	4295	4295	102	Remboursement prêt, loyer
				12338	12409	3658	16000	13242	83	
Investissements										
R/D	1	Solde d'exécution, report			500	0	1275			



COMMUNE DE BRENNILIS

PROJETS D'INVESTISSEMENT BUDGET 2013

Opérations	Coût prévisionnel €	Subventions attendues€
Église (solde en cours)	122.000	300.000
Église (tranche en discussion)	150.000	100.000
Bibliothèque / MPT	411.000	325.000
Assainissement collectif	180.000	130.000
Réseau d'eau	80.000	
Cabinet médical	55.000	
Hangar Guyomarc'h	20.000	
Terrain de sport	30.000	10.000
Routes et voirie	80.000	
Maison Toullec	30.000	
FCTVA		135.000
Fonds de concours CCYE		50.000
Divers	30.000	
Emprunts	85.000	
Total	1.273.000	1.050.000

MAINTIEN D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE APRES 2013

Les membres du syndicat d'électrification de Huelgoat-Carhaix, réunis en assemblée plénière le 21 décembre 2012 à La Feuillée, refusent à l'unanimité la dissolution du SIE de Huelgoat pour les motifs suivants :

- la proximité et la réactivité de la structure actuelle ne seront plus assurées par le SDEF
- La maîtrise d'œuvre est multipliée par 2 au minimum alors que les dépenses publiques doivent être réduites d'une façon drastique . En effet le syndicat départemental applique un taux de 4% quel que soit le montant des travaux alors que la maîtrise d'œuvre est aujourd'hui de 1,9% avec notre personnel.
- Les statuts n'abordent à aucun moment le règlement financier applicable aux communes de +2000 habitants et à celles de -2000 habitants qui ne perçoivent plus les taxes
- Le département du Finistère possède 2 autorités concédantes de réseaux (BMO et SDEF) alors de la loi NOME impose une seule entité par département.
- Enfin, contrairement à ce qui est dit à l'article 4 des nouveaux statuts, le SDEF n'est pas propriétaire des réseaux électriques mais ce sont bien les communes qui le sont.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- refusent la dissolution du SIE de huelgoat-Carhaix

A La Feuillée, le 21-12-12
Le Président
José LE GUELAFF



MODIFICATION DU PERIMETRE DU S.D.E.F

Le président du syndicat d'électrification de Huelgoat-Carhaix propose aux membres présents réunis en assemblée plénière le 21 décembre 2012 à La Feuillée, les modifications du périmètre d'action du SDEF à partir du 1er janvier 2013, conformément à l'arrêté préfectoral joint au courrier reçu au siège du syndicat le 18-12-12.

Les élus constatent que dans le cadre de ces nouveaux périmètres, certaines communes ne seront plus représentées à l'assemblée plénière du SDEF alors qu'aujourd'hui 2 délégués par commune siègent au syndicat de base.

D'autre part, pour que cette représentativité existe réellement, il est indispensable que le découpage inter communauté soit retenu.

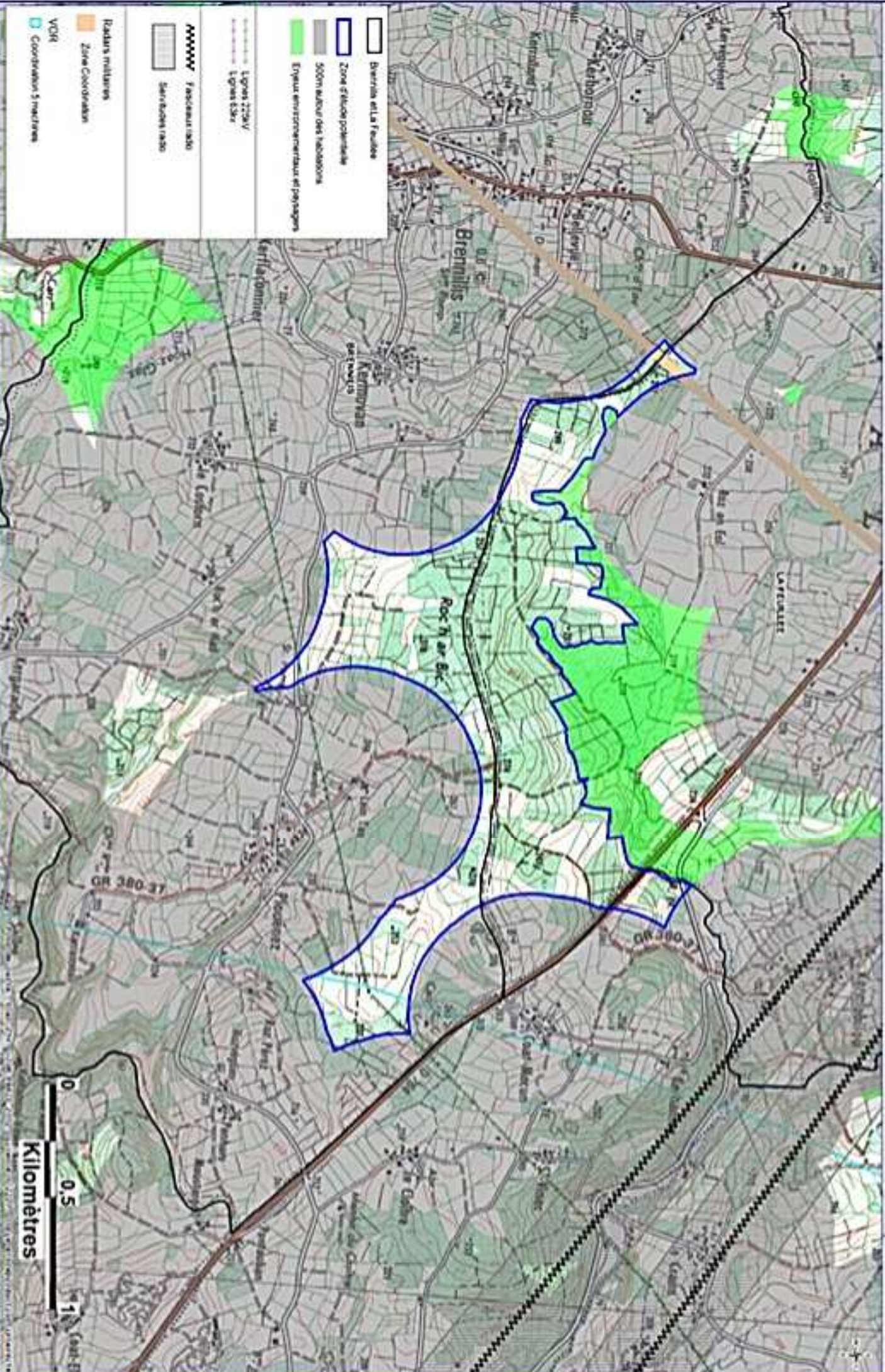
Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **se prononcent contre la modification du périmètre du SDEF ainsi présenté.**

A La Feuillée, le 21-12-12
Le Président
José LE GUELAFF



Communes de Brennilis et de La Feuillée (29) Synthèse des contraintes et enjeux



CONVENTION
Relative à l'installation de Plum'arbres sur le terrain de
camping de Brennilis

Entre d'une part,

La SARL A un Fil

Kerfaven

22480 Peumerit Quintin

Tel : 06/85/63/63/67

Représentée par **Madame Hourman Anne**, ci-après dénommée « A un FIL»

Et, d'autre part,

la Mairie de Brennilis

Le Bourg

29690 Brennilis

Tel : 02/98/99/61/07

Représenté par **Monsieur Jean Victor Gruat**, son **Maire**, ci-après dénommé

« la Mairie » dûment autorisé par délibération du du Conseil municipal de Brennilis

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles « A UN FIL » installera et utilisera des Plum'arbres, permettant l'accueil du public pour des nuitées et ce sur les terrains gérés par la Mairie. Cette convention prendra effet le jour de sa signature pour la saison estivale soit du 15 juin au 15 septembre 2013. Elle pourra cependant être reconduite au delà et pour une période déterminée, en commun accord entre les deux parties, après un bilan de fonctionnement.

Au titre de la présente convention, les Plum'arbres sont des structures de couchage arboricoles.

ARTICLE 2 : Installations

Sous réserve de ce qui est dit à l'article 5 A ci-dessous, les Plum'arbres seront installés sur site choisi par le Maire de Brennilis, en partenariat avec un représentant de « A UN FIL ». En fonction des besoins ils pourront être déplacés au cours de la saison, avec l'accord des deux parties.

Le nombre de Plum'arbres installé sera fixé par A un Fil compte tenu de la capacité d'accueil du site et des exigences d'exploitation.

ARTICLE 3 : Activités proposées

Nuitées en Plum'arbres, avec Petits déjeuners et proposition de paniers repas.

ARTICLE 4 : Obligations de A un Fil

- A. Installation du matériel : fourniture, installation et désinstallation des Plum'arbres et de leur matériel d'accueil (literies...)**
- B. Respect des sites :** minimiser l'impact sur la faune et la flore, laisser les sites dans le même état de propreté que lors de l'installation.
- C. Respect du déroulement des activités se déroulant sur le Camping :** L'accueil des clients devra se dérouler sans nuire à la vie courante du camping

- D. Responsabilité :** « A UN FIL » engage sa responsabilité civile en cas de dégradations ou de vol dont pourraient être victime son matériel. N° de contrat d'assurance souscrit auprès de Allianz : 46256997
- E. Risque d'accident :** « A un Fil » engage sa responsabilité civile pour les risques d'accidents en lien avec l'utilisation des Plum'arbres. N° de contrat d'assurance souscrit auprès de Allianz : 46256997
- F. Réservations et accueil :** réception des appels téléphoniques et gestion du planning de réservation. Accueil du public
- G. Gestion des repas :** si des personnes, clientes d'A un Fil, désirent se restaurer sur place, « A UN FIL » s'engage à gérer intégralement cette prestation (en partenariat avec un restaurateur du secteur pour les paniers). Les autres clients du camping peuvent accéder aux prestations repas (petit déjeuner; panier repas) en en faisant l'acquisition auprès de A un Fil selon les modalités prescrites par cette dernière.
- H. Communication :** « A UN FIL » s'engage à communiquer au niveau local, régional et national, sur l'offre de loisir générale de la commune de Brennilis et non pas uniquement sur les nuitées Plum'arbres.

ARTICLE 5 : Obligations de la Mairie.

- A. Mise à disposition des terrains :** La Mairie met à disposition de A un fil les terrains lui permettant d'exercer son activité (**emplacement cadastré B30, à gauche de la route menant au lac**).
- B. Accès aux sanitaires :** La Mairie s'engage à laisser libre accès aux sanitaires du camping aux clients « nuitées Plum'arbres ».
- C. Accès à la salle DROSERA :** La Mairie s'engage à laisser A un Fil accéder à ces locaux pour la partie restauration (petits déjeuners et éventuellement repas du soir si mauvais temps) et accueil de sa clientèle.
- D. Renseignements :** Renseignement du public, en partenariat avec « A UN FIL »
- E. Communication :** la mairie s'engage à communiquer sur les nuitées Plum'arbres, dans ses locaux ainsi que sur son territoire habituel de diffusion publicitaire.

ARTICLE 6 : Conditions financières

- A. Engagement financier :** « A UN FIL » s'engage à n'exiger aucune rémunération pour l'installation et la présence de son matériel. La Mairie percevra de A un Fil 1.50 € par personne et par nuitée effectuée par ses clients . Il est établi que c'est un partenariat reposant aussi sur l'échange de services et de communication.
- B. Tarifications des prestations :** librement établies par A un Fil dans le cadre général des réglementations en vigueur.

ARTICLE 7 : DIFFERENDS

En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à la présente convention ou de désaccord sur l'interprétation de son contenu, les différends ne pouvant être réglés à l'amiable seront portés devant la juridiction compétente à la diligence des parties.

Fait en deux exemplaires à Brennilis
Le

Signatures des deux parties, précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

SARL A UN FIL

Mairie de Brennilis

Commune de Brennilis

DEVIS ESTIMATIF

Mission de maîtrise d'œuvre
pour le programme de travaux d'extension du réseau d'eaux usées
programme 2013

Désignation	Prix tot. En euros
Avant-projet sommaire	800.00
Etude projet	
Définition du programme travaux	
Réalisation du plan projet, enquêtes de voirie, estimation des travaux	1000.00
Assistance pour passation des contrats travaux	
Préparation de la consultation des entreprises	
Analyse des offres , mise au point et attribution des marchés	800.00
Direction de l'exécution de travaux	
Délivrer les ordres de service, suivi et réunions de chantier	
Rédiger les compte-rendu de chantier, procéder aux constats contradictoires	
Vérification du projet de décompte mensuel et final, établissement des états d'acompte et de décompte général	
Assistance au maître d'ouvrage en cas de litige sur exécution ou règlement	2000.00
Assistance pour les opérations de réception	
Organiser les opérations préalables à la réception	
Assurer le suivi des réserves	
Constituer le dossier des ouvrages exécutés	600.00
Montant total HT	5200.00
TVA 0.196	1019.20
Montant total TTC	6219.20

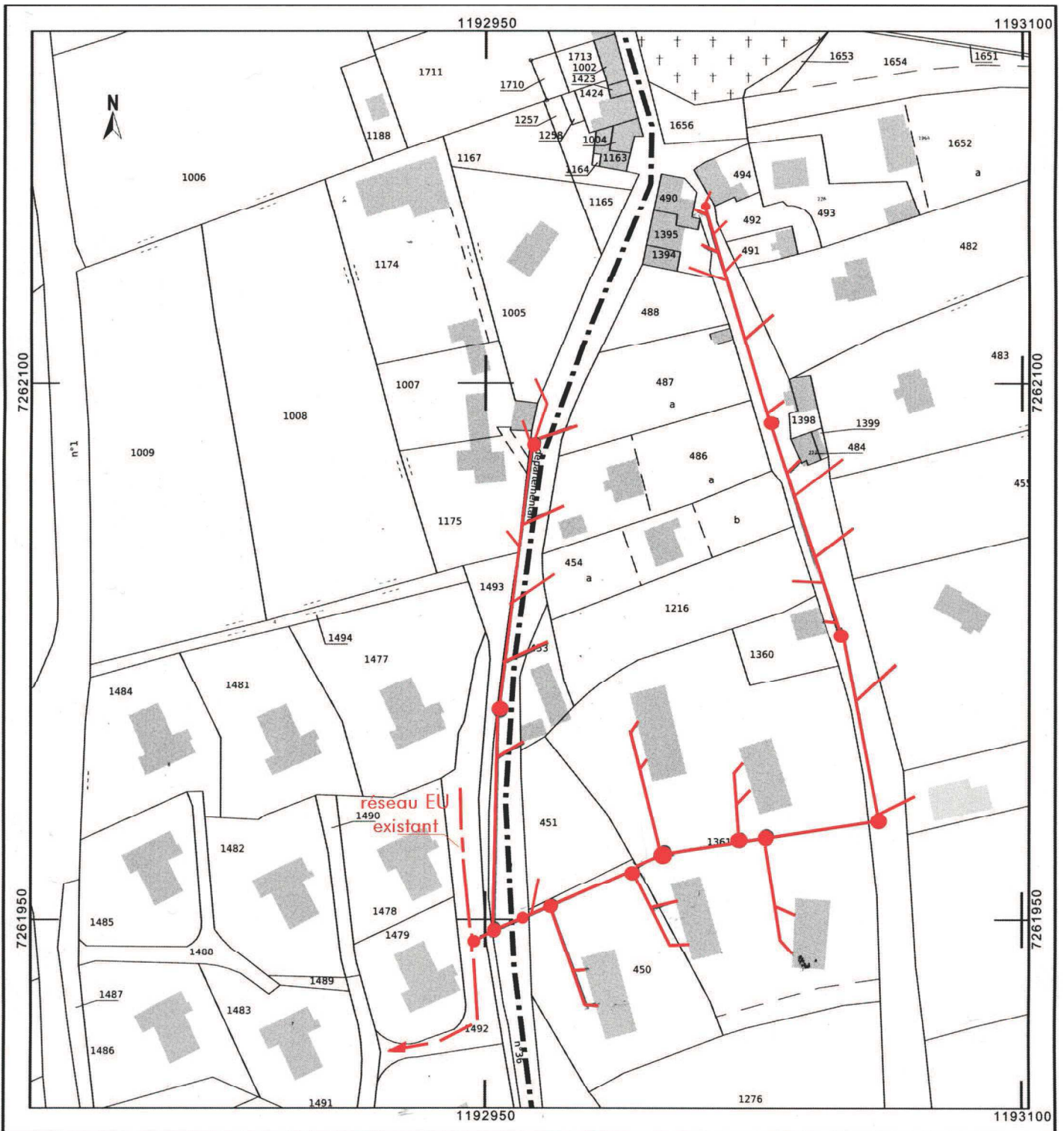
Le 30/01/2013 ; A.E.H.

A.E.H.
2, rue du Gouélou
29600 St Martin des Champs
Tél./Fax : 02.98.62.14.28


 1/1

Commune de Brennilis
Extension du réseau EU

Avant-Projet sommaire janvier 2013
Desserte Sud-Est du bourg



BASE VTT DE RANDONNEE DES MONTS D'ARREE

PROJET DE BOUCLE VTT n° 9
BRENNILIS



DEPART : BRENNILIS

14 km

BRENNILIS

LOQUEFFRET



COMMUNE DE BRENNILIS

Visite du député Richard Ferrand

22 février 2013

Points soulevés par le Maire

- Brennilis est une petite commune des Monts d'Arrée qui compte un peu moins de 500 habitants. En mai et juin 2012, ses 360 et quelques électeurs ont voté à gauche à plus de 70%.
- Brennilis est à la fois écologique et industrielle, double casquette depuis la réalisation du barrage – PNRA et réserve naturelle coexistent avec la zone industrielle, c'est aussi un pôle touristique important.
- Notre commune fait partie de la Communauté de communes du Yeun Elez, une communauté petite, très petite même, qui sait parfois être efficace (CLSH, logements, soutien au projet CCCG) mais est souvent handicapée par manque de cohérence et de moyens humains (très faible coefficient d'intégration fiscale)
- Brennilis dispose de finances saines, relativement bien alimentées (budget annule de fonctionnement 630.000 €) provenant pour beaucoup (45%) de la dotation de compensation (ancienne TP transférée il y a 12 ans à la CCYE dont les entreprises de Brennilis sont toujours le principal financeur)
- Brennilis est une commune attachée aux services publics et au public (école, agence postale, cabinet médical, cabinet infirmier, commerce, soutien ADMR, plan accessibilité, réseau eau-assainissement modernisé ...)
- Brennilis a su conduire des opérations majeures (réappropriation de la zone dénucléarisée, rénovation du Bourg, réfection église) et entretient des projets raisonnables (bibliothèque MPT, développement touristique, maintenance eau potable, extension assainissement collectif)
- C'est cependant une commune dont les habitants ont des inquiétudes sur leurs revenus, leur emploi, les services dont ils peuvent espérer bénéficier et des déceptions et désillusions par rapport à l'État, y compris l'absence de changement.
- Les agriculteurs de Brennilis, en particulier, dont le travail est pourtant indispensable au maintien du bon état écologique et social de notre commune ont de plus en plus de mal à subsister, y compris hors filière avicole.
- Ce que nous attendons du député, qui n'est pas un super Conseiller général, c'est qu'il intervienne pour remédier à ces inquiétudes et faire renaître l'espoir à la hauteur des votes qu'il a reçus – y compris dans le cadre du Groupe d'études parlementaire sur les politiques de ruralité dont il fait partie:
 - i. **Zones rurales:** Donner enfin du sens au concept de zone de revitalisation rurale avec un véritable (ré)engagement de l'État au lieu de faux fuyants et d'obstacles bureaucratiques, reconnaître le déséquilibre entre charges et ressources au détriment des habitants des zones rurales pour l'accès aux services essentiels, aux biens de consommation courante, aux loisirs, à l'éducation. Construire des HLM au lieu de vouloir vendre ceux qui existent.
 - ii. **Lutter contre les tendances centripètes:** Faire en sorte que lorsque doit intervenir un choix de localisation pour l'implantation d'un équipement public ou financé au moins partiellement sur fonds publics et qu'une candidature se situe en zone de revitalisation rurale, il soit le cas échéant clairement justifié pourquoi ce lieu n'est pas choisi, avec possibilité de recours par la collectivité concernée.
 - iii. **Aide proportionnée aux besoins:** En finir avec la fiction du potentiel fiscal qui pénalise outrageusement des communes comme la nôtre sans espoir d'améliorer la situation, se baser sur des critères concrets en rapport avec le domaine concerné pour le cas échéant moduler les aides
 - iv. **Prise en charge de la dépendance:** respecter les structures de proximité et ne pas faire peser le financement sur les plus faibles
 - v. **Rythmes scolaires:** revoir les modalités d'aides aux communes rurales pour mettre en place les activités périscolaires, réfuter le ponce-pilatisme de l'éducation nationale à cet égard
 - vi. **Fiscalité locale:** retour à la proximité des entreprises et du territoire (abrogation des dispositions supprimant la TP)
 - vii. **Emploi :** interdire les licenciements boursiers, ne pas permettre les atteintes au code du travail prévues dans l'accord patronal signé notamment par la CFTD (DOUX au cœur du problème)
 - viii. **Eau:** mettre fin au laisser-faire urbain, donner voix au chapitre aux producteurs en régie, respecter les différents usages du lac de Brennilis, soutenir les initiatives locales pas seulement prélever la dime,
 - ix. **Démocratie locale:** instaurer la proportionnelle et assurer la lisibilité des décisions. Non cumul des mandats. Transparence dans la gestion des communautés de communes, respect des règles de droit commun.
 - x. **Europe:** Revoir le traité Merkel, lutter contre l'austérité. Refuser la baisse des restitutions agricoles à l'exportation.